Lemelin, Dario

De: D'Aoust, Courtney
Envoyé: 5 octobre 2018 14:41
À: D'Aoust, Courtney
Objet: *Agenda/agenda* Atlantic Seal Advisory Committee (ASAC) Meeting / Réunion du Comité consultatif des phoques de l'Atlantique (CCPA)
Pièces jointes: Association de chasseurs de phoques Intra-Quebec Proposal.pdf; Canadian Sealers Association Proposal.pdf; ASAC_Agenda2018_FR.doc.pdf; ASAC_Agenda2018_EN.pdf; GSWG_ASAC-presentation_EN_Oct_2018-[redacted].pdf; GTFG_CCPA-présentation_FR_Oct_2018-[redacted] - Copy.pdf; Évaluation du stock canadien de phoques gris de l'Atlantique Nord-Ouest ....pdf; Stock assessment of Canadian Northwest Atlantic Grey Seals (*Halichoerus* ....pdf

SENT ON BEHALF OF DAVID WHORLEY, CHAIR, ATLANTIC SEAL ADVISORY COMMITTEE (ASAC)

Please see attached the Draft Agenda and background materials (below) for the **Atlantic Seal Advisory Committee** meeting **Wednesday October 17th**, 2018 at the Crowne Plaza Moncton Downtown. If you have not already done so, please confirm your attendance to Courtney D'Aoust (Courtney.D'Aoust@dfo-mpo.gc.ca).

- Draft Agenda
- Integrated Fisheries Management Plan for Atlantic Seals

ENG: http://www.dfo-mpo.gc.ca/fm-gp/seal-phoque/reports-rapports/mgtplan-planges20112015/mgtplan-planges20112015-eng.htm

- Stock Assessment of Canadian Northwest Atlantic Grey Seals
- Ballistics tests for adult seals [redacted] Atlantic Veterinary College, UPEI)
- Industry Proposals (in the language originally submitted)

s.19(1)

Other materials may be sent as they become available. Thank you.

****

ENVOYÉ DE LA PART DE DAVID WHORLEY, PRÉSIDENT, COMITÉ CONSULTATIF DES PHOQUES DE L'ATLANTIQUE (CCPA)

Voyez ci-joint l'ordre du jour provisoire et aux documents d'information (ci-dessous) pour la réunion du **Comité consultatif des phoques de l'Atlantique**, le **mercredi 17 octobre 2018** au Crowne Plaza Moncton Centre-Ville. Si vous ne l'avez pas encore faites, veuillez confirmer votre présence auprès de Courtney D'Aoust (Courtney.D'Aoust@dfo-mpo.gc.ca).

- Agenda provisoire
- Plan 2011-2015 de gestion intégrée de la chasse au phoque de l'Atlantique

FRE: http://www.dfo-mpo.gc.ca/fm-gp/seal-phoque/reports-rapports/mgtplan-planges20112015/mgtplan-planges20112015-fra.htm

- Évaluation du stock canadien de phoques gris de l'Atlantique Nord-Ouest
- Tests balistiques pour les phoques adultes ([redacted] Atlantic Veterinary College, UPEI)
- Propositions de l'industrie (dans la langue initialement soumise)

Des autres documents d'information seront envoyés dès qu'ils seront disponibles. Je vous remercie.

Courtney D'Aoust
Fisheries and Aquaculture Management Officer |
Agent, Gestion des pêches et de l'aquaculture
Fisheries and Oceans | Pêches et océans
200 rue Kent Street - 13S002B Ottawa, ON, K1A 0E6
Courtney.D'Aoust@dfo-mpo.gc.ca
Telephone | Téléphone (613) 447-8882
Facsimile | Télécopieur (613) 990-7051
Government of Canada | Gouvernement du Canada

s.19(1)



Proposition pour le dégel des permis commerciaux de chasseurs de phoque du Groenland et l'implantation d'une nouvelle structure d'émission de ces permis

Remis à

Ministère des Pêches et des Océans – Régions du Québec

Par

Association des chasseurs de phoques intra-Québec

Avec la participation de

L'Office de gestion des phoques de l'Atlantique

Total Océan

Boucherie Côte-à-côte

SeaDNA

Regroupement des pêcheurs et pêcheuses des côtes des Iles

Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec

Février 2018

1. Introduction

Depuis juillet 2004, il existe un gel sur les permis commerciaux de phoque du Groenland (effectif pour la saison 2005). Ce gel n'affecte pas les permis commerciaux de chasse aux phoques gris qui eux, peuvent être acquis une fois que le chasseur a participé à deux saisons de chasse aux phoques gris consécutives sous la supervision d'un détenteur de permis de chasse commerciale.

Avant le gel des permis commerciaux au phoque du Groenland, près de 2 000 permis de chasse commerciale aux phoques existait au Québec.

À l'époque de l'adoption du gel, les prix pour une peau de phoque était élevés. En conséquence, beaucoup de gens demandaient un permis d'assistant-chasseur (émis sans trop de restriction) et pouvaient ensuite devenir chasseur professionnel deux ans plus tard.

L'émission sans restriction de permis à grandement dilué le revenu individuel de chaque chasseur qui se partageait alors un morceau plus mince de la même tarte puisque, bien sûr, ni les quotas ni la demande des acheteurs ne variaient en fonction du nombre de permis.

Le gel avait donc pour but d'arrêter l'émission de nouveau permis commerciaux le temps de développer un meilleur système d'émission de permis, d'assurer une formation adéquate et uniforme des chasseurs et ainsi, de mieux servir la pérennité de cette industrie.

Malheureusement, en 2009, l'embargo européen sur les produits du phoque a plombé l'industrie et le dégel de ces permis est devenu un problème bien secondaire.

Depuis une dizaine d'années, l'industrie a redoublé d'effort pour remettre son train sur les rails. Il est aujourd'hui grand temps de régler ce dossier qui pourrait potentiellement nuire au développement futur de l'industrie du phoque 2.0.

2. Les joueurs de l'industrie

L'Association des chasseurs de phoques intra-Québec (ACPIQ)

Mis sur pied dans les années 70 afin de répondre aux campagnes anti-chasse visant principalement le blanchon (chassé principalement aux Iles) et enregistré officiellement en 1983, l'Association des chasseurs de phoques des Iles de la Madeleine (ACPIM) a changé de nom en 2016 en acceptant un mandat provincial du Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ).

Son expertise et son réseau de contact en font l'un des principaux défenseurs du dossier sur la scène nationale et internationale.

L'Office de gestion du phoque de l'Atlantique (OGPA)

Créé en 2014, l'OGPA réunit des industriels de plusieurs provinces de l'Atlantique et s'intéresse tout particulièrement au dossier du contrôle des populations de phoques gris qui plombent le retour de plusieurs stocks de poissons commerciaux et font donc grands torts à la pêche.

Total Océan

Cette nouvelle entreprise est venue remplacer Tamasu (ayant cessé ses activités en 2010) qui achetait à la fois la peau et le lard de l'animal, ce qui permettait une utilisation optimale de l'animal et un meilleur incitatif financier pour les chasseurs à sortir en mer.

Son intérêt principal est pour l'huile de phoque et, parmi ses actionnaires, se trouve une entreprise avec de fortes connections à l'industrie pharmaceutique.

Boucherie Côte-à-côte

Cette entreprise madeleinienne est à la base du développement de la viande de phoque de qualité sur une base commerciale, au développement de produits transformés et prêts à manger ainsi qu'au développement d'un réseau de distribution (restaurant, poissonneries, boucheries...) important.

SeaDNA

Il s'agit de la branche externe au territoire des Iles de la Boucherie Côte-à-côte. Cette entreprise s'occupe maintenant de la vente de tous les produits de viande à l'extérieur des Iles ainsi qu'au commerce de l'huile, au Canada et ailleurs dans le monde.

Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ)

Le MAPAQ a récemment élaboré un plan sectoriel concernant l'industrie du phoque et investi beaucoup d'effort dans la reconstruction de ce secteur.

Si le Ministère des Pêches et des Océans (MPO) est responsable de la gestion des stocks de phoque, le MAPAQ est responsable du produit une fois les produits de la mer rendus en usine, ce qui en fait un partenaire des plus importants pour le secteur.

3. La proposition en bref

L'ACPIQ, avec le support des principaux acteurs de l'industrie, désire que dans le cas du **phoque du Groenland** :

Le MPO lève le gel sur les permis de chasse commerciale et mette en place un nouveau système d'émission de permis qui permet 1) aux assistants-chasseurs commerciaux de devenir chasseurs commerciaux 2) aux nouveaux chasseurs d'obtenir leur permis d'assistant-chasseur et de progresser jusqu'à devenir professionnel commercial 3) à tous les détenteurs de permis de chasse au phoque commerciale d'être certifié professionnellement.

Dans le cas du phoque gris :

Le MPO poursuive le système actuellement en place et fasse converger tous les permis d'assistant-chasseur et de chasseur commerciaux vers un seul et unique système de permis de chasse aux phoques, peu importe l'espèce

Le nombre total de permis octroyé ne devrait pas dépasser celui avant gel et pour se faire, chaque région devrait pouvoir retrouver le nombre de permis perdu dans l'exercice. Dans le cas du Québec, il s'agit environ de 2 000 permis au total pour toutes les régions.

Ce qui suit donne de plus amples détails sur le raisonnement d'où découle notre demande ainsi qu'une description détaillée d'un nouveau système de certification et d'émission de permis pour les détenteurs de permis de chasse au phoque commerciale, avec la méthodologie d'implantation et le calendrier d'actions.

4. Justification de la demande

Depuis le gel des permis, l'industrie du phoque a connu de nombreux soubresauts. L'embargo européen fut sans doute le plus dommageable des embargos des dernières années, mais il indique certainement que les temps ont changé et qu'il est temps de professionnaliser cette industrie constamment sous le microscope. Tous les intervenants d'entendent pour dire qu'un système de certification professionnel bien arrimé avec une politique d'émission de permis du MPO contribuera à une meilleure image publique de notre industrie et donc, à sa pérennité.

L'adoption de l'abattage en trois étapes – suivant la recommandation du Groupe de travail international des vétérinaires indépendants (en 2009), le MPO a implanté un nouveau protocole d'abattage pour le phoque visant à optimiser une mort rapide et sans souffrance inutile. L'application de ce protocole par les chasseurs est devenue obligatoire au renouvellement d'un permis et l'ACPIQ, en collaboration avec l'Institut de la fourrure du Canada (IFC) et le MPO ont tenu des séances d'information à ce propos au Québec. L'abattage en trois étapes (ATE) a par la suite été ajouté au Règlement sur les mammifères marins.

Formation obligatoire – En 2010, suite au travail amorcé par l'ACPIQ et ses partenaires, dont le Conseil canadien des pêcheurs professionnels (CCPP), un cours complet fut mis sur pied afin de former les chasseurs à l'ATE. Ce cours fut approuvé par l'ACPIQ, le MPO, le CCPP et différents acteurs de l'industrie et donné à travers le Québec. Il est alors devenu obligatoire de suivre cette formation afin de pouvoir renouveler son permis de chasseur de phoque commercial auprès du MPO. Initialement, la date limite pour suivre cette formation était le 31 décembre 2015, mais elle a été repoussée au 31 novembre 2016 à la demande Terre-Neuve qui n'est pas arrivée à former ses chasseurs à l'intérieur des limites de temps prévues au départ.

Entre 2011 et 2014, l'industrie s'est réunie à de nombreuses reprises avec le CCPP et a développé un cours complet qui aurait pu servir à professionnaliser la chasse aux phoques au

même titre que le pêcheur est aujourd'hui un professionnel de la pêche, mais le MPO a jugé trop lourd l'ajout de ce cours au parcours des curriculum de phoques.

Des chasseurs dédiés au bien-être animal et à la qualité des produits – De 2010 à 2016, les chasseurs ont démontré leur engagement au bien-être animal et au travail bien fait en suivant toutes les séances de formation et d'information qu'on leurs a imposé. À travers le Québec, ce sont des dizaines de séances qui ont servi à former environ un millier de chasseurs à l'ATE.

Établissement d'un registre des chasseurs de phoque professionnels commerciaux formés – tous les chasseurs qui ont suivi la formation ont obtenu une certification. Cette liste sert d'élément de base à la certification de chasseurs professionnels commerciaux et au pont qu'il est nécessaire d'établir entre cette formation et l'émission des permis par le MPO. De plus, l'industrie peut maintenant s'assurer que les chasseurs dont ils achètent les produits ont bien été formés à l'ATE. Bien que ce cours n'apprenne rien sur la qualité du travail des chasseurs, les clients de l'industriel veulent parfois s'assurer que l'aspect bien-être animal fut respecté.

Une réduction d'environ 50% des permis de chasse commercial au phoque du Groenland – le MPO possède les chiffres exactes, mais globalement, il existait environ 2 000 permis au Québec (surtout aux Iles de la Madeleine et sur la Côte-Nord, mais également ailleurs en région) avant le gel des permis de 2005. Il en reste maintenant autour de 1 000, soit une réduction d'environ 50%.

Une moyenne d'âge très élevée – La plupart des chasseurs qui n'ont pas renouvelé leur permis se trouvait trop âgés pour retourner à la chasse, mais à ceux qui détenaient un permis en 2005, possiblement dans la quarantaine d'âge moyen, il faut rajouter 13 ans. Nous pensons donc que la moyenne des chasseurs commerciaux d'aujourd'hui a dans la cinquantaine. On se retrouve donc avec des chasseurs n'ayant pour la plupart pas beaucoup chassé depuis une dizaine d'année et moins capable physiquement qu'autrefois. Comme le métier de chasseur de phoque demeure très physique, il est grand temps d'ouvrir la porte à une nouvelle génération de chasseurs qui ne renouvellera son intérêt pour ce secteur que dans la perspective de devenir professionnel et d'en tirer des bénéfices financiers.

Une ressource plus qu'abondante – La population du phoque du Groenland est estimée à environ 7.4 million et même si le quota annuel basé sur l'approche de précaution est d'environ 400 000, un faible pourcentage de ces animaux a été chassé des dernières années. La seule raison qui ferait que cette population ait cessé de croitre est qu'elle a dépassé le seuil permis par son environnement et donc, qu'elle endommage actuellement l'écosystème.
Dans le cas du phoque gris, on peut parler d'explosion avec une population ayant passé de 5 000 à 500 000 en quelques décennies. Les scientifiques du MPO sont d'ailleurs maintenant d'accord sur le fait que sans contrôle de cette population dans le sud du Golfe du St-Laurent, plusieurs espèces de poissons commerciaux continueront leur déclin.

Le phoque gris étant un résident du golfe, il consomme à l'année et les conflits pêcheurs/phoques ont également explosé récemment. Même en déréglementant complètement cette chasse, ce serait un défi majeur de contrôler cette population très mobile et repartie dans d'innombrables colonies tout le long des côtes du sud des maritimes.
La nécessité d'augmenter le nombre de détenteur de permis est donc grandement nécessaire à une meilleure gestion de ce super prédateur qui cause de grand s dommages à l'industrie de la pêche, pilier économique de la plupart des petites communautés côtières du golfe.

Vers une professionnalisation globale du secteur des pêches – Dans les deux dernières décennies, il y a eu consensus sur l'importance de la professionnalisation du domaine des pêches et son lien avec le système d'émission de permis du MPO. Bien que tous les chasseurs ne soient pas pêcheurs, le phoque est considéré comme un produit de la mer et doit également suivre cet exemple. Il s'agit à la fois d'un gage de qualité et d'une image qui sert à rassurer le consommateur aux exigences grandissantes.

5. Priorités à court, moyen et long terme

Bien que les objectifs prioritaires du dégel demeurent le développement d'une solide base de chasseurs professionnellement formés afin d'approvisionner l'industrie en produits de qualité ainsi que l'établissement d'un lien solide entre le système de certification des chasseurs et celui d'émission des permis du MPO, nous proposons également des objectifs à court, moyen et long terme.

Court terme (2018) – Réunir les acteurs de l'industrie afin de bien identifier les différents permis (nuisance, utilisation personnelle, assistant, professionnel, sportif, phoque du Groenland, phoque gris…) et déterminer le processus nécessaire à l'obtention de chacun.
Également, déterminer les responsables de la formation, de la certification, de l'émission et de tous les autres éléments qui constitueront la démarche globale d'obtention de permis.

Moyen terme (2019-2020) - Établir des critères permettant aux assistants-chasseurs de devenir chasseurs professionnels et développer le processus d'application nécessaire à ce surclassement (lire la section 6 pour plus de détails). Assurer la douce transition entre l'ancien et le nouveau système.
Discuter de l'importance de l'application uniforme des conditions de permis.

Long terme (2020 et au-delà) – Comme le Québec n'a pas l'équivalent terre-neuvien du *Professional Fish Harvesters Certification Board* (PFHCB) et que l'industrie ne possède pas d'organisme pouvant prendre ce mandat, il faudra déterminer une méthode de formation, de certification et de délivrance des permis efficace et viable à long terme.

6. Proposition d'une méthode de certification et d'émission de permis

MÉTHODE POUR LES DÉTENTEURS ACTUELS DE PERMIS DE CHASSE AUX PHOQUES

Détenteurs actuels de permis de chasseur professionnel commercial

Phoque gris
À notre connaissance, il existe peu de chasseurs ayant obtenu leur permis de chasseur professionnel commercial pour le phoque gris. Ceux-ci devraient être automatiquement considérés comme chasseur de phoque professionnel commercial pour toutes les espèces autorisées.
Ces derniers devront payés leur frais annuel de permis au MPO ainsi que leur carte de membre de l'ACPIQ.

Phoque du Groenland
Tous les chasseurs de phoque professionnels commerciaux ayant leur permis pour le phoque du Groenland devraient être automatiquement considérés avoir le même statut dans le nouveau système.
Ces derniers devront payés leur frais annuel de permis au MPO ainsi que leur carte de membre de l'ACPIQ.

Détenteurs actuels de permis d'assistant-chasseur professionnel commercial

Phoque gris
Comme il n'existe actuellement aucune différence entre la formation, la certification et les conditions de permis des deux espèces de phoques, les détenteurs de permis poursuivront leur parcours requérant d'avoir participé à deux saisons de chasse supervisées par un détenteur de permis de chasseur professionnel commercial avant d'être surclassé lui-même comme chasseur professionnel commercial.

Phoque du Groenland
Les détenteurs de permis d'assistant-chasseur au phoque du Groenland ayant participé à deux saisons supervisées par un chasseur professionnel commercial pourront automatiquement demander le permis de chasseur professionnel commercial pour eux-mêmes.

Dans les deux cas, avant d'être certifié en tant que chasseur professionnel commercial, l'assistant-chasseur devra :
- avoir suivi des cours de Santé et Sécurité au travail;
- détenir un permis de port d'arme;
- détenir un permis de navigation.
- payer leur frais annuel de permis au MPO ainsi que leur carte de membre de l'ACPIQ.

MÉTHODE POUR LES NOUVELLES DEMANDES DE PERMIS DE CHASSE AUX PHOQUES

*La méthode devrait être uniformisée pour les permis de chasse au phoque du Groenland et au phoque gris.

Nouvel appliquant/apprenti-chasseur

Pour obtenir son statut d'apprenti-chasseur, le requérant doit :

- Remplir une demande en bonne et due forme au MPO et payer les frais de dossier exigés;
- Compléter le cours d'ATE;
- Devenir membre en règle de l'ACPIQ.

Un apprenti-chasseur peut obtenir un permis temporaire d'assistant-chasseur après sa première saison de chasse. Celle-ci devra être supervisée par un chasseur professionnel commercial.

Surclassement d'apprenti-chasseur à assistant-chasseur

Après une première saison réussie, l'apprenti-chasseur est admissible à devenir assistant-chasseur. Pour se faire, le requérant doit :

- Remplir une demande en bonne et due forme au MPO et payer les frais de dossier exigés;
- Compléter le cours basé sur le cahier de charge développé par l'industrie (en cours);
- Devenir membre en règle de l'ACPIQ.

Surclassement d'assistant-chasseur à chasseur professionnel commercial

Après une première saison réussie à titre d'assistant-chasseur, ce dernier est admissible à devenir chasseur professionnel commercial. Pour se faire, le requérant doit :

- Remplir une demande en bonne et due forme au MPO et payer les frais de dossier exigés;
- Avoir suivi des cours de Santé et Sécurité au travail;
- Détenir un permis de port d'arme;
- Détenir un permis de navigation.
- Devenir membre en règle de l'ACPIQ.

7. Conclusion

Une industrie ne peut survivre si elle ne peut compter sur des ressources humaines bien formées et capables d'assurer un approvisionnement de qualité pour ses futures opérations. Tant que le gel des permis reste en place, notre industrie est fragilisée.

Malgré les efforts démesurés des groupes anti-utilisation pour discréditer la chasse aux phoques et ses participants (dont plusieurs en dépendent pour leur subsistance), les marchés sont toujours existants et même en expansion, particulièrement en ce qui concerne la viande et l'huile, riche en oméga-3.

La ressource marine que représentent les populations de phoque commerciaux de l'Atlantique demeurent abondantes, sinon, surabondantes, peuvent contribuer au développement économique des petites communautés côtières et doivent être mieux gérer pour donner une chance à plusieurs espèces de poissons commerciaux de rebondir.

Les chasseurs et l'industrie a démontré sa volonté de suivre des techniques de chasse respectant le bien-être animal, établir des quotas permettant la pérennité de cette ressource et offrir des produits de qualité supérieure aux consommateurs.

Le groupe de détenteurs de permis de chasse commerciale est, par contre, vieillissant et a grandement besoin de sang neuf afin d'assurer un approvisionnement stable et de qualité dans les prochaines décennies.

Nous savons que nos collègues de Terre-Neuve ont entamé des démarches similaires et qui vont exactement dans le même sens de nos propositions. Il faut donc sans tarder se rencontrer afin d'arrimer fermement nos besoins en ce sens.

Pour toutes ces raisons, l'ACPIQ et ses partenaires restent convaincu que le travail menant à un dégel des permis appuyé par un nouveau système de formation, de certification et d'émission de permis doit débuter sans tarder.

A Proposal to Lift the Current Freeze on Commercial Seal Licences, and Implement a New Commercial Seal Licencing Structure

Submitted to:

Fisheries and Oceans Canada (DFO) - Newfoundland and Labrador Region

Submitted by:

Canadian Sealers Association (CSA)

With the support of:

Fish Food and Allied Workers (FFAW/Unifor)
Professional Fish Harvesters Certification Board (PFHCB)
Carino Processing Ltd. – Processor of Seal Products
Phocalux International Inc. – Processor of Seal Products
Department of Fisheries and Land Resources (DFLR)
The Fur Institute of Canada (FIC)

February 2017

Pages 13 to / à 22

are withheld pursuant to section

sont retenues en vertu de l'article

68(a)

of the Access to Information Act

de la Loi sur l’accès à l’information

COMITÉ CONSULTATIF DES PHOQUES DE L'ATLANTIQUE (CCPA)
AGENDA
Crowne Plaza Centre Ville
1005 rue Main, Moncton, N-B
le 17 octobre 2018 (9h00 – 16h00)

9h00	Accueil et mot d'ouverture /Table ronde	20 min.
9h20	Mise à jour - Groupe de travail sur le phoque gris	15 min.
9h35	***Présentation:*** Science MPO • Examen de l'évaluation des stocks de phoques gris (2016) avec les avis scientifiques du MPO • Taux de reproduction du phoque du Groenland et état corporel • Questions et réponses	45 min.
10h20	**Pause-café**	**15 min.**
10h35	***Presentation:*** Science MPO (suite) • Concentrations de mises bas et distribution de la population • Questions et réponses	25 min.
11h00	Considérations liées à la gestion • Total autorisé des captures 2019 • Gel des permis commerciaux pour le phoque du Groenland	1 heure
12h00	**Dîner**	**1 heure 15 min.**
13h15	Considérations liées à la gestion (suite) • Gel des permis commerciaux pour le phoque du Groenland (suite)	1 heure
14h15	***Présentation:*** Transports Canada (Rob Freake, Expert Maritime) • Sécurité en mer • Questions et réponses	30 min
14:45	**Pause café**	**10 min.**
14h55	***Présentation:*** Programme de certification et d'accès aux marchés des produits du phoque (PCAMPP) (Matt Sweeting-Woods) • Mises à jour du programme et prochaines étapes • Questions et réponses	20 min.
15h05	***Présentation:*** Chasse sans cruauté [redacted] • *"Techniques balistiques pour la chasse et la gestion de la faune: tests de seuil de bien-être des animaux»"* • Questions et réponses	20 min.
15h35	Autres: • Mise à jour - Plan de gestion intégrée des pêches • Chasse récréative au phoque gris • *Loi sur les pêches*	20 min.
15h55	Mot de clôture	5 min.

s.19(1)

Compte rendu des discussions

Comité consultatif des phoque de l'Atlantique

17 octobre 2018, de 9 h à 16 h

Points à l'ordre du jour et notes des discussions correspondantes		
1.	Accueil et mot d'ouverture	David Whorley, Gestion des ressources du MPO
	Points saillants/résultats : David Whorley, ministère des Pêches et des Océans (MPO), directeur, Gestion des ressources, préside la réunion. Le président passe en revue l'ordre du jour et demande s'il y a des points à ajouter. Aucun point supplémentaire à l'ordre du jour n'est proposé.	
	Mesures à prendre : Néant	
	Documents de référence : Ordre du jour 2018 du Comité consultatif des phoques de l'Atlantique	
2.	Mise à jour du Groupe de travail sur le phoque gris (GTPG)	Brian Lester, MPO, Gestion des ressources
s.19(1)	Points saillants/résultats : Brian Lester, président du GTPG, fait le compte rendu de la réunion du 16 octobre 2018. Les principaux résultats de cette réunion sont les suivants : ▪ Les membres du groupe de travail demandent que des modifications soient apportées au *Règlement sur les mammifères marins* afin de tenir compte de la nature de la chasse plus récente des phoques gris adultes. ▪ Les membres appuient la recherche dans le cadre d'études axées sur le bien-être des animaux, y compris l'étude continue de l'efficacité des munitions utilisées pour chasser les phoques adultes. Le MPO étudiera les demandes de permis expérimentaux, au besoin, pour poursuivre la recherche sur les outils et les méthodes de récolte. ▪ Le GTPG cherche à obtenir des données scientifiques plus solides sur les répercussions de la prédation exercée par le phoque gris sur d'importants stocks de poissons. ▪ Les membres soulignent qu'ils n'acceptent pas l'évaluation des stocks de phoques gris de 2016, qui recommande une réduction du TAC de phoques gris pour une population que les intervenants de l'industrie considèrent abondante et de plus en plus prédatrice à l'égard des stocks de poisson de fond. ▪ Le Secteur des sciences du MPO présente des travaux sur l'emplacement des colonies de mise bas de phoques gris, ainsi que des estimations des populations respectives au fil du temps. ▪ [redacted] du Collège vétérinaire de l'Atlantique de l'Université de l'Île-du-Prince-Édouard, fera part des résultats de ses travaux sur les contaminants	

	et les agents pathogènes présents dans les phoques gris destinés à la consommation humaine. Un compte rendu distinct des discussions du groupe de travail sur le phoque gris est en préparation.	
	Mesures à prendre : Le Secteur des sciences du MPO examinera les options pour accélérer l'examen par les pairs d'une étude sur les techniques de saignée à l'appui d'une éventuelle modification réglementaire. Un sous-groupe sera mis sur pied pour étudier cette question et les autres modifications réglementaires possibles, en coordination avec le Comité des affaires législatives et réglementaires du MPO. La Gestion des ressources du MPO travaillera avec l'industrie pour répondre aux besoins régionaux de formation en matière de chasse sans cruauté. Les bureaux régionaux du MPO continueront de travailler en étroite collaboration avec les chasseurs pour déterminer les dates d'ouverture de la chasse au phoque gris afin de permettre l'accès aux troupeaux.	
	Documents de référence : S.O.	
3.	Présentation du Secteur des sciences du MPO	Mike Hammill, Secteur des sciences du MPO
	Points saillants/résultats : Le Secteur des sciences du MPO présente les constatations sur les déplacements de l'habitat de reproduction préféré du phoque gris liés à la diminution de la couverture de glace et indique les nouveaux sites colonisés par le phoque gris au cours des 20 dernières années. Au Canada, la population de phoques gris est passée d'environ 15 000 en 1960 à 424 300 animaux (estimations) en 2016. Bien que le nombre d'animaux puisse être attribué aux populations reproductrices du Golfe et du plateau néo-écossais d'après les relevés hivernaux, le Secteur des sciences du MPO n'a pas été en mesure de quantifier les déplacements des animaux entre ces zones en dehors de la saison de reproduction. Avant les années 1980, la majorité des phoques gris se trouvaient dans le golfe du Saint-Laurent. En 2016, on estimait que 90 % de la population provenait du plateau néo-écossais et seulement 10 % du golfe du Saint-Laurent. Les résultats du relevé de la population de phoques du Groenland de 2017 ne seront pas disponibles avant l'automne 2019. La dernière estimation de la population de phoques du Groenland de 2014 était de 7,4 millions d'animaux. La population semble être relativement stable avec peu de changements dans l'abondance depuis 2004. Au cours des dernières décennies, la longueur totale et le poids corporel des phoques du Groenland ont diminué. Ce changement est attendu; à mesure que la taille des populations augmente, il y a de plus en plus de concurrence entre les individus pour la nourriture. Il en résulte une réduction de la croissance, un changement de taille en fonction de l'âge et un déclin de l'état général du corps. Cela devrait entraîner une baisse de la productivité du troupeau, les femelles atteignant la maturité à un âge plus avancé et/ou le nombre de femelles mettant bas diminuant, ce qui a été observé. Malgré la baisse générale de la productivité du troupeau, il y a eu une augmentation de la variabilité interannuelle, car les animaux réagissent aux fluctuations d'une année à l'autre de la disponibilité des ressources alimentaires.	

	Mesures à prendre : Le Secteur des sciences du MPO examinera les études existantes et s'appuiera sur celles-ci pour mieux comprendre les interactions de prédateur à proie entre le phoque gris et les principales espèces commerciales de poissons de l'Atlantique et pour fournir des conseils à cet égard.	
	Documents de référence : *Présentation :* Phoques gris et phoques du Groenland dans l'Est du Canada (octobre 2018)	
4.	Considérations de gestion : Total autorisé des captures (TAC) des phoques de l'Atlantique pour 2019	David Whorley, Gestion des ressources du MPO
	Points saillants/résultats : Le Comité demande instamment un examen du cadre et des objectifs de gestion actuels, et l'adoption d'une approche plus écosystémique de la gestion des populations de phoques afin de tenir compte de la nécessité d'un rétablissement plus large des stocks de poissons et de la mortalité non liée à la pêche causée par les phoques; le Comité estime que l'approche de précaution actuelle est contraire à la gestion écosystémique et vise à maintenir une population de phoques trop élevée et nuisible au rétablissement de divers stocks de poissons et à la diversité et durabilité des prises dans les pêches atlantiques. Les résultats de l'évaluation des stocks de phoques du Groenland de 2017, examinés par les pairs, ne seront pas disponibles avant l'automne 2019. Les membres du Comité n'appuient pas l'avis scientifique le plus récent sur le phoque gris, qui recommande de réduire le TAC à 34 500 animaux (précisément 30 000 animaux récoltés sur le plateau néo-écossais et 4 500 dans le golfe du Saint-Laurent). Il n'y a pas de nouvel avis scientifique sur le phoque à capuchon. Le nombre d'animaux récoltés reste bien en deçà des niveaux durables; les débarquements récents ne représentent qu'une petite fraction des niveaux précédents du TAC. Le Comité est en faveur du maintien de l'approche actuelle consistant à surveiller étroitement la pêche au phoque du Groenland, au phoque gris et au phoque à capuchon sans annonce du TAC pour la saison 2019.	
	Mesures à prendre : Les responsables du MPO veilleront à ce que le ministre reçoive les points de vue du Comité pour qu'il en tienne compte dans la prise de décisions sur les mesures de gestion pour la saison 2019.	
	Documents de référence : S.O.	
5.	Considérations de gestion : Gel des permis commerciaux de chasse au phoque du Groenland	David Whorley, Gestion des ressources du MPO
	Points saillants/résultats : Le Comité examine et discute les propositions du Québec et de Terre-Neuve-et-Labrador sur les approches à adopter pour mettre fin au gel des permis de chasse commerciale du phoque du Groenland. Les propositions concordent sur la mise en place de contrôles de la participation à la récolte basés sur le rendement. Il y a eu un consensus au sein du Comité en faveur de la conversion des chasseurs adjoints de phoques actuels à la catégorie professionnelle, ce qui aurait dû être fait depuis longtemps. De même, les membres du Comité sont fortement en faveur de continuer avec la professionnalisation de l'industrie pour contrôler les niveaux de récolte en fonction des	



	programmes de formation pluriannuel qui ont été en place pendant la période de gel de 14 ans plutôt qu'en fonction d'un nombre maximal de permis disponibles établi. Le Comité fait observer que le Ministère ne devrait pas s'attendre à une forte augmentation du nombre de chasseurs en raison des exigences pluriannuelles nécessaires pour devenir un chasseur professionnel, des départs à la retraite facilités par la concession d'adjoints et d'un niveau modeste de demandes de permis de chasse au phoque. Le Comité souligne l'importance de mettre en œuvre ces mesures en temps opportun, avant la saison à venir. Le Comité reconnaît la possibilité à court terme de disposer de capacités de formation régionales différentes, mais il est convenu que la coopération interrégionale contribuera à faciliter les progrès.	
	Mesures à prendre : Le Ministère transmettra la proposition consensuelle du Comité pour la pêche de 2019.	
	Documents de référence : Proposition de l'Association canadienne des chasseurs de phoque (février 2017) Proposition de l'Association des chasseurs de phoques intra-Québec (février 2018)	
6.	Sécurité en mer	Rob Freake, Transports Canada
	Points saillants/résultats : Conformément au protocole d'entente entre le MPO et Transports Canada visant à tenir les intervenants au courant des questions relatives à la sécurité en mer, Transports Canada a apporté des modifications au *Règlement sur la sécurité des bateaux de pêche* en 2017. De nouvelles exigences concernant les procédures de sécurité écrites, l'équipement de sécurité, les procédures et la stabilité des bateaux ont été énoncées. Les représentants autorisés des petits bateaux de pêche devraient se familiariser avec les nouvelles exigences et prendre les mesures nécessaires pour s'assurer de leur conformité. Des renseignements à jour sont disponibles sur la page Web de la Sécurité des petits bateaux de pêche de Transports Canada.	
	Mesures à prendre : Néant	
	Documents de référence : *Présentation :* Règlement sur la sécurité des bateaux de pêche (FR) https://www.tc.gc.ca/fra/securitemaritime/desn-bateaux-de-peche-petit-menu-292.htm	
7.	Mise à jour sur le Programme de certification et d'accès aux marchés des produits du phoque	Matt Sweeting-Woods, Commerce et accès aux marchés internationaux du MPO
	Points saillants/résultats : Un aperçu du Programme de certification et d'accès aux marchés des produits du phoque (PCAMPP), y compris une liste des bénéficiaires de financement, est présenté, ainsi qu'une ventilation du financement selon chaque pilier du PCAMPP. Le Comité demande que les renseignements sur les résultats des projets financés dans le cadre du PCAMPP soient	

s.19(1)

communiqués à l'industrie.

D'autres sources de financement susceptibles d'intéresser le Comité sont présentées, notamment l'Agence canadienne de développement économique du Nord et l'Agence de promotion économique du Canada atlantique.

Le Comité se dit frustré par la fermeture des marchés internationaux, en particulier ceux de la Chine et de l'Inde, et par les efforts limités déployés pour les maintenir ouverts.

L'exercice 2019-2020 marque la dernière année du PCAMPP. Un appel de manifestations d'intérêt sera lancé à l'industrie en décembre 2018, suivi d'un appel de propositions officiel en janvier 2019. La poursuite du programme au-delà de 2020 dépendra de l'examen du succès du programme. Les membres du Comité demandent à participer davantage à la conception et à l'élaboration des futurs programmes, compte tenu des préoccupations concernant les possibilités de financement limitées pour les membres non autochtones de l'industrie et du manque de financement ciblé offert à l'industrie québécoise.

Mesures à prendre : Le MPO préparera un rapport sur les résultats des projets financés par le PCAMPP aux fins de diffusion à l'industrie et fournira une liste des pages Web des programmes de financement pertinents. Le MPO lancera le processus de présentation des propositions de projet dans le cadre du PCAMPP 2019-2020 en décembre 2018.

Documents de référence :

Présentation : Programme de certification et d'accès aux marchés des produits du phoque (Comité consultatif sur les phoques de l'Atlantique, 17 octobre 2018)

Liste des personnes-ressources/sites Web pertinents aux fins de distribution au Comité.

8.	Chasse sans cruauté	[redacted] Collège vétérinaire de l'Atlantique, Université de l'Île-du-Prince-Édouard

Points saillants/résultats :

[redacted] souligne qu'à mesure que l'industrie de la chasse au phoque s'étend à d'autres classes d'âge et à d'autres espèces, il est nécessaire de tester l'efficacité des outils et des méthodes de chasse pour résoudre les problèmes potentiels relatifs au bien-être des animaux. Les résultats de l'étude sur les méthodes de rechange à la saignée des phoques gris seront présentés dans le cadre d'une demande d'examen par les pairs dans le cadre de la période d'examen 2019-2020. En raison de contraintes de capacité, les demandes d'information et d'avis scientifiques examinés par les pairs sont traitées dans l'ordre de priorité établi.

L'industrie exprime le besoin d'incorporer en temps opportun les résultats des études sur le bien-être des animaux dans la réglementation, en particulier les études effectuées sur les munitions pour la chasse au phoque gris brasseur qui ont été examinées et approuvées par le Secteur des sciences du MPO. Le Comité est favorable à la poursuite des études dans le domaine du bien-être des animaux, y compris l'efficacité des munitions utilisées pour chasser les phoques adultes, et s'intéresse aux moyens d'accélérer l'examen des études réalisées.

Mesures à prendre : Voir les mesures à prendre ci-dessus dans le cadre de la mise à jour



	du Groupe de travail sur le phoque gris (2).	
	Documents de référence : *Présentation :* « Essais balistiques relatifs aux phoques adultes »	
9.	Plan de gestion intégrée des pêches	David Whorley, Gestion des ressources du MPO
	Points saillants/résultats : Le Plan de gestion intégrée des pêches (PGIP) relatif au phoque de l'Atlantique actuellement accessible en ligne sur le site Web du MPO doit être mis à jour (a expiré en 2015). Le travail sur une ébauche mise à jour est en cours et devrait être prêt pour consultation par l'entremise du Comité en mars 2019.	
	Mesures à prendre : Le MPO informera les membres du Comité des consultations à venir sur l'ébauche du PGIP.	
	Documents de référence : (FR) http://www.dfo-mpo.gc.ca/fm-gp/seal-phoque/reports-rapports/mgtplan-planges20112015/mgtplan-planges20112015-fra.htm	
10.	Exploitation d'une pourvoirie relative au phoque gris	Cedric Arseneau, Gestion des ressources du MPO
	Points saillants/résultats : Le Comité consultatif régional sur la chasse au phoque de 2018 au Québec a conclu une entente sur l'exploitation d'une pourvoirie relative au phoque gris aux Îles-de-la-Madeleine, pourvu que les activités se déroulent de façon ordonnée et dans le respect de la gestion et du contrôle appropriés des pêches. Le Comité consultatif sur le phoque de l'Atlantique ne fait aucune objection à la demande de l'exploitant d'étendre éventuellement la portée de l'exploitation à l'accueil de participants étrangers. Le Comité considère qu'il s'agit d'une occasion positive de faire progresser l'industrie dans toutes les régions, mais souligne la nécessité de maintenir une conduite professionnelle et d'assurer une formation adéquate. Les partenaires autochtones manifestent un intérêt particulier pour la poursuite d'opérations similaires. Il est suggéré de mettre à jour la Politique de délivrance de permis dans l'Est du Canada afin de tenir compte des exploitations de pourvoiries actuellement autorisées en vertu d'un permis expérimental. Entre-temps, le MPO envisagera de délivrer des permis expérimentaux à d'autres pour des opérations semblables en fonction de leur propre mérite.	
	Mesures à prendre : Le MPO étudiera les possibilités d'intégrer les exploitations de pourvoiries à la Politique de délivrance de permis dans l'Est du Canada.	
	Documents de référence : (FR) http://www.dfo-mpo.gc.ca/fm-gp/policies-politiques/licences-permis/index-fra.htm	
11.	Loi sur les pêches	David Whorley, Gestion des ressources du MPO
	Points saillants/résultats : Le président donne un bref aperçu des modifications proposées à la *Loi sur les pêches*	

	dans huit domaines clés dans le cadre du projet de loi C-68. Ces modifications sont présentées comme une étape positive vers le rétablissement des mesures de protection perdues et l'intégration de mesures de protection modernes dans la *Loi*. Les membres du Comité sont encouragés à examiner les modifications proposées qui ont récemment fait l'objet d'une première lecture au Sénat.	
	Mesures à prendre : Néant	
	Documents de référence : (FR) http://www.dfo-mpo.gc.ca/campaign-campagne/fisheries-act-loi-sur-les-peches/proposed-propose-fra.html	
12.	Mot de la fin	David Whorley, Gestion des ressources du MPO
	Points saillants/résultats : Le président s'engage à fournir un compte rendu général des discussions, qui comprend les principaux résultats et les mesures de suivi découlant de la réunion et sera distribué au Comité.	
	Mesures à prendre : Néant	
	Documents de référence : Compte rendu des discussions du Comité consultatif sur le phoque de l'Atlantique 2018	

ATLANTIC SEAL ADVISORY COMMITTEE
AGENDA

Crowne Plaza Moncton Downtown
1005 Main Street, Moncton, New Brunswick
October 17, 2018 (9:00am – 4:00pm)

9:00	Welcome and Opening Remarks/Roundtable	20 min.
9:20	Grey Seal Working Group Update	15 min.
9:35	***Presentation:*** DFO Science • Review of 2016 Stock Assessment for Grey Seals with DFO Science advice • Harp seal reproductive rates and body condition • Questions & Answers	45 min.
10:20	**Coffee Break**	**15 min.**
10:35	***Presentation:*** DFO Science (continued) • Grey seal pupping colonies and population distribution • Questions & Answers	25 min.
11:00	Management Considerations • Total Allowable Catches for 2019 • Freeze on commercial harp seal licences	1 hour
12:00	**Lunch Break**	**1 hour 15 min.**
13:15	Management Considerations (continued) • Freeze on commercial harp seal licences (continued)	1 hour
14:15	***Presentation:*** Transport Canada (Rob Freake, Marine Safety Inspector) • Safety at Sea • Questions & Answers	30 min
14:45	**Coffee Break**	**10 min.**
14:55	***Presentation:*** Certification & Market Access Program for Seals (CMAPS) (Matt Sweeting-Woods) • Program update and next steps • Questions & Answers	20 min.
15:05	***Présentation:*** Humane Harvesting [redacted] • *"Ballistic techniques for wildlife harvest and management: Animal welfare threshold testing"* • Questions & Answers	20 min.
15:35	Other: • Integrated Fisheries Management Plan (IFMP) update • Grey Seal Outfitter Operation • *Fisheries Act*	20 min.
15:55	Closing Remarks	5 min.

s.19(1)

Fisheries and Oceans Canada Pêches et Océans Canada

Record of Discussion

Atlantic Seal Advisory Committee
October 17, 2018 9:00 AM – 4:00 PM

Agenda Items and Corresponding Discussion Notes

1. Welcome and Opening Remarks — David Whorley, DFO Resource Management

Highlights/Outcome:

David Whorley, Department of Fisheries and Oceans (DFO), Director Resource Management chaired the meeting. The Chair previewed the Agenda and asked for any additions. No additional agenda items were proposed.

For Action: Nil

Reference Documents: Atlantic Seal Advisory Committee Agenda 2018

2. Grey Seal Working Group (GSWG) update — Brian Lester, DFO Resource Management

Highlights/Outcome:

Brian Lester, Chair of the GSWG, reported on the meeting from October 16, 2018. Key outcomes of that meeting were as follows:

- Working Group members seek changes to the *Marine Mammal Regulations* to reflect the nature of the more recent harvest of adult grey seals.
- Members support research in animal welfare-focused studies including continued study of the efficacy of ammunition used to harvest adult seals. DFO will consider requests for experimental licenses as required for further research on harvesting tools and methods.
- GSWG seeks stronger science on the impacts of grey seal predation on important fish stocks.
- Members underlined that they do not accept the 2016 stock assessment for grey seals that advises a lowering of the grey seal TAC on a population that industry stakeholders consider to be abundant and increasingly predatory on groundfish stocks.
- DFO Science presented work on the location of grey seal pupping colonies with respective population estimates over time.
- [redacted] of the Atlantic Veterinary College, UPEI, will share results from his work on contaminants and pathogens in grey seals for human consumption.

s.19(1)

A separate record of discussion from the Grey Seal Working Group is being prepared.

For Action: DFO Science to explore options to expedite the peer review of a completed



	bleeding technique study in support of a potential regulatory amendment. A sub-group will be established to explore this and other possible regulatory changes, in coordination with DFO's Legislative and Regulatory Affairs Committee. DFO Resource Management will work with industry to address regional humane harvesting training needs. DFO regional offices will continue to work closely with harvesters in determining grey seal harvest opening dates.	
	Reference Documents: N/A	
3.	DFO Science Presentation	Mike Hammill, DFO Science
	Highlights/Outcome: DFO Science presented findings on shifts in preferred breeding habitat among grey seals with a decline in ice cover and identified new sites colonized by grey seals over the last 20 years. In Canada the grey seal population has expanded from around 15,000 in 1960, to an estimated 424,300 animals in 2016. While the number of animals can be allocated to Gulf and Scotian Shelf breeding populations based on winter surveys, DFO Science has not been able to quantify the movement of animals between these areas outside of the breeding season. Prior to the 1980s, the majority of grey seals occurred in the Gulf of St Lawrence. In 2016, it was estimated that 90% of the population is from the Scotian Shelf and only 10% from the Gulf of St Lawrence. Results of the 2017 population survey for harp seals will not be available until Fall 2019. The latest population estimate for harp seals from 2014 was 7.4 million animals. The population appears to be relatively stable, showing little change in abundance since 2004. Over the last few decades there has been a decline in total length and in body weight of harp seals. This change is expected; as populations increase in size, there is increased competition between individuals for food. The consequence is a reduction in growth, a change in size at age and a decline in overall body condition. This should lead to a decline in productivity of the herd as females reach maturity at an older age, and/or there is a decline in the number of females giving birth, and has been observed. While there has been an overall decline in productivity of the herd, there has been an increase in inter-annual variability as animals respond to year to year fluctuations in availability of food resources.	
	For Action: DFO Science will review and build on existing studies to understand better and provide advice on predator-prey interactions between grey seal and key Atlantic commercial fish species.	
	Reference Documents: *Presentation:* Grey Seals and Harps Seals in Eastern Canada (Oct 2018)	
4.	Management Considerations: Total Allowable Catches (TAC) for Atlantic Seals for 2019	David Whorley, DFO Resource Management
	Highlights/Outcome: The Committee urged for a review of the current management framework and objectives, and the adoption of a more ecosystem-based approach to managing seal populations to	

DRAFT

take into account the need for broader fish stocks recovery and non-fishing related mortality from seals; the committee views the current precautionary approach as at odds with ecosystem-based management and aims to maintain a population of seals that it considers too high, and harmful to the recovery of various fish stocks and the diversity and sustainability of catch in Atlantic fisheries.

Peer-reviewed results of the 2017 stock assessment for harp seals will not be available until fall 2019. Committee members were not supportive of the most recent grey seal science advice that recommended a lowering of the TAC to 34,500 animals (specifically 30,000 animal harvest in the Scotian Shelf and 4,500 in the Gulf of St. Lawrence). There is no new science advice for hooded seals. The number of animals harvested remains well within sustainable levels; recent landings represent a small fraction of previous TAC levels.

The Committee was in support of maintaining the current approach to closely monitor the fishery for harp, grey and hooded seals without a TAC announcement for the 2019 season.

For Action: DFO Officials to ensure the Minister receives the committee's views for consideration in making decisions on management measures for the 2019 season.

Reference Documents: N/A

5.

Management Considerations: Freeze on commercial harp seal licences	David Whorley, DFO Resource Management

Highlights/Outcome:

The Committee reviewed and discussed proposals from Quebec and Newfoundland & Labrador on approaches for moving forward from the freeze on commercial harp seal licences. The proposals aligned on putting in place controls on participation in the harvest.

There was consensus among the Committee in support of converting existing assistant seal harvesters to the professional category, something viewed as overdue. There was similarly strong support for moving forward with industry professionalization to control harvester levels based on the multi-year training requirement system that has been in place over the 14-year freeze period rather than a set maximum number of licences available. The Committee noted that the Department should not anticipate a sharp increase in harvesters due to the multi-year requirements needed to become a professional harvester, retirements facilitated by the concession of assistants, and a modest level of demand for seal licences.

The Committee stressed the importance of moving forward in a timely way with these measures, in advance of the coming season. The committee recognized the possibility in the short-run of differing levels of regional training capacity available, but agreed that inter-regional cooperation would help to facilitate progress.

For Action: The Department to convey the Committee's consensus proposal for the 2019 fishery.

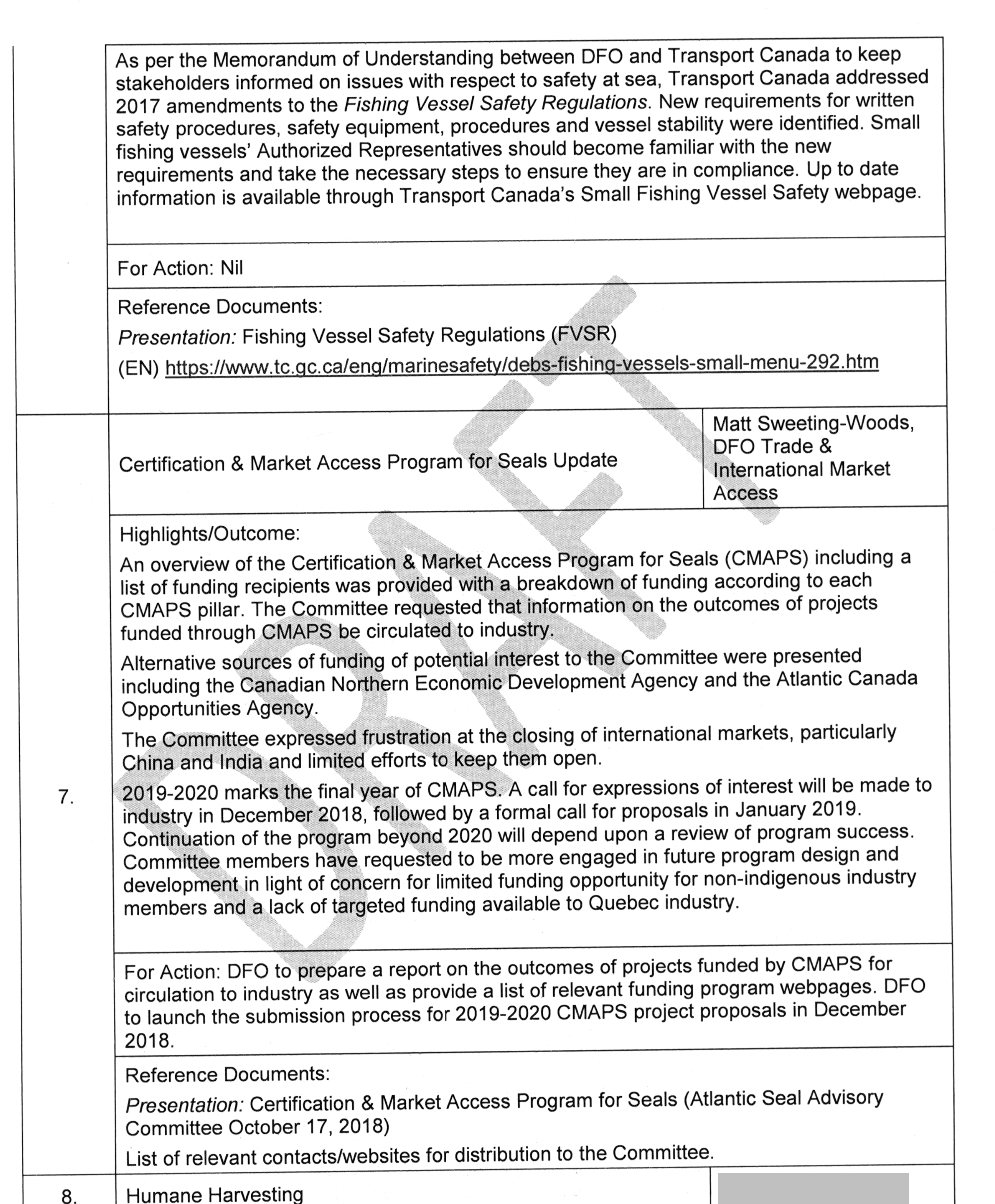
Reference Documents:
Canadian Sealers Association Proposal (Feb 2017)
Association des chasseurs de phoques intra-Québec Proposal (Feb 2018)

6.

Safety At Sea	Rob Freake, Transport Canada

Highlights/Outcome:





	As per the Memorandum of Understanding between DFO and Transport Canada to keep stakeholders informed on issues with respect to safety at sea, Transport Canada addressed 2017 amendments to the *Fishing Vessel Safety Regulations*. New requirements for written safety procedures, safety equipment, procedures and vessel stability were identified. Small fishing vessels' Authorized Representatives should become familiar with the new requirements and take the necessary steps to ensure they are in compliance. Up to date information is available through Transport Canada's Small Fishing Vessel Safety webpage.	
	For Action: Nil	
	Reference Documents: *Presentation:* Fishing Vessel Safety Regulations (FVSR) (EN) https://www.tc.gc.ca/eng/marinesafety/debs-fishing-vessels-small-menu-292.htm	
7.	Certification & Market Access Program for Seals Update	Matt Sweeting-Woods, DFO Trade & International Market Access
	Highlights/Outcome: An overview of the Certification & Market Access Program for Seals (CMAPS) including a list of funding recipients was provided with a breakdown of funding according to each CMAPS pillar. The Committee requested that information on the outcomes of projects funded through CMAPS be circulated to industry. Alternative sources of funding of potential interest to the Committee were presented including the Canadian Northern Economic Development Agency and the Atlantic Canada Opportunities Agency. The Committee expressed frustration at the closing of international markets, particularly China and India and limited efforts to keep them open. 2019-2020 marks the final year of CMAPS. A call for expressions of interest will be made to industry in December 2018, followed by a formal call for proposals in January 2019. Continuation of the program beyond 2020 will depend upon a review of program success. Committee members have requested to be more engaged in future program design and development in light of concern for limited funding opportunity for non-indigenous industry members and a lack of targeted funding available to Quebec industry.	
	For Action: DFO to prepare a report on the outcomes of projects funded by CMAPS for circulation to industry as well as provide a list of relevant funding program webpages. DFO to launch the submission process for 2019-2020 CMAPS project proposals in December 2018.	
	Reference Documents: *Presentation:* Certification & Market Access Program for Seals (Atlantic Seal Advisory Committee October 17, 2018) List of relevant contacts/websites for distribution to the Committee.	
8.	Humane Harvesting	

s.19(1)

s.19(1)

		Atlantic Veterinary College, UPEI
	Highlights/Outcome: [redacted] highlighted that as the sealing industry expands to other age classes and species there is a need to test the efficacy of harvesting tools and methods to address potential issues of animal welfare. Study results on alternative methods to bleed grey seals will be submitted as a request for peer-review for the 2019-2020 review period. Due to capacity constraints, requests for peer-reviewed science information and advice are being addressed in the order prioritized. Industry expressed a need for timely incorporation of animal welfare study results into regulation, specifically, completed studies on ammunition for the harvest of grey seal beaters previously reviewed and approved by DFO Science. The Committee was in support of continued study in the area of animal welfare including the efficacy of ammunition used to harvest adult seals and is interested in ways to expedite review of completed studies.	
	For Action: See above For Action as part of the Grey Seal Working Group update (2).	
	Reference Documents: *Presentation:* "Ballistic tests for adult seals"	
9.	Integrated Fisheries Management Plan	David Whorley, DFO Resource Management
	Highlights/Outcome: The Integrated Fisheries Management Plan (IFMP) for Atlantic Seals currently accessible online via the DFO website is due for update (expired 2015). Work on an updated draft is underway and is anticipated to be ready for consultation via the Committee in March 2019.	
	For Action: DFO to inform Committee members of upcoming consultations on the draft IFMP.	
	Reference Documents: (EN) http://www.dfo-mpo.gc.ca/fm-gp/seal-phoque/reports-rapports/mgtplan-planges20112015/mgtplan-planges20112015-eng.htm	
10.	Grey Seal Outfitter Operation	Cedric Arseneau, DFO Resource Management
	Highlights/Outcome: The 2018 regional Seal Advisory Committee in Quebec saw agreement on the operation of a grey seal outfitter in the Magdalen Islands as long as activities were conducted in an orderly manner and in keeping with the proper management and control of fisheries. ASAC offered no objection to the operator's request to possibly expand the scope of the operation to host foreign participants. The Committee viewed this as a positive opportunity to advance the industry in all regions, but stressed the need for maintaining a professional conduct and ensuring proper training. There was particular interest among Indigenous partners to pursue similar operations. It was suggested that the Eastern Canada Licensing Policy be updated to reflect outfitter operations currently authorized under an experimental licence. In the meantime, DFO will consider issuing experimental licences to others for similar operations based on their own	



	merit.	
	For Action: DFO to explore options to incorporate outfitter operations within the Eastern Canada Licensing Policy.	
	Reference Documents: (EN) http://www.dfo-mpo.gc.ca/fm-gp/policies-politiques/licences-permis/index-eng.htm	
11.	Fisheries Act	David Whorley, DFO Resource Management
	Highlights/Outcome: The Chair provided a brief overview of the proposed amendments to the *Fisheries Act* in eight key areas as part of Bill C-68. These amendments were highlighted as a positive step towards restoring lost protections and incorporating modern safeguards into the *Act*. Committee members were encouraged to review the proposed amendments that recently underwent first reading in the Senate.	
	For Action: Nil	
	Reference Documents: (EN) http://www.dfo-mpo.gc.ca/campaign-campagne/fisheries-act-loi-sur-les-peches/proposed-propose-eng.html	
12.	Closing Remarks	David Whorley, DFO Resource Management
	Highlights/Outcome: The Chair committed to providing a high-level Record of Discussion that includes main outcomes and action items from the meeting, to be circulated to the Committee.	
	For Action: Nil	
	Reference Documents: ASAC Record of Discussion 2018	

Pages 38 to / à 98

are not relevant

sont non pertinentes

Lemelin, Dario

De:	Richard, Josée
Envoyé:	15 octobre 2018 09:28
À:	Richard, Josée
Cc:	Arseneau, Cédric; St-Laurent, Érick; Rowsell, Andrew; Rivierre, Antoine; Leclerc, Caroline; Larochelle, Mia; Marcoux, Guylaine; Croussette, Yolaine; Richard, Simon; Sylvestre, Jean-François; Morin, Bernard; Boudreau, Suzie; Lemelin, Dario; Aucoin, Julie; Bourque, Huguette; Cyr, Dominic; Hébert, Denyse
Objet:	Phoques - Compte-rendu du Comité consultatif régional - 26 septembre 2018
Pièces jointes:	Présentation GR - FR.pdf; Présentation GR - AN.pdf; CR comité local phoques - 26septembre2018.pdf

(english follows)

Bonjour,

Voici le compte-rendu de la rencontre du 26 septembre. La version anglaise suivra dans les prochains jours. Merci de votre compréhension.

Si vous avez des questions, n'hésitez pas à me contacter.

****

Hi,

Here is the minutes of the meeting held on September 26. The English version will follow in the few days. Thank you for your comprehension.

If you have questions, do not hesitate to contact us.

Have a good day,

Josée Richard

Josée Richard
Gestionnaire de la ressource | Resource manager
Secteur des Iles-de-la-Madeleine | Magdalen Islands Area
Pêches et Océans Canada | Fisheries and Oceans Canada
235, chemin Principal, porte 206
Cap-aux-Meules QC G4T 1R7
josee.richard@dfo-mpo.gc.ca
Téléphone | Telephone (418) 986-2390, poste 214 | ext. 214
Télécopieur | Facsimile (418) 986-5353
Gouvernement du Canada | Government of Canada

Pages 100 to / à 123

are not relevant

sont non pertinentes



COMPTE-RENDU
DE LA RÉUNION DU COMITÉ CONSULTATIF LOCAL DU PHOQUE
TENUE LE 26 SEPTEMBRE 2018

Participants présents:

Cédric Arseneau (MPO)
Josée Richard (MPO)
Simon Richard (MPO) s.19(1)
Dominic Cyr (MPO)
Donald Arseneau (MAPAQ)
[redacted] (ACPIQ)
[redacted] (OGPA)
[redacted] (AGHAMM)
[redacted] (APPIM)
[redacted] (RPPCI)
[redacted] (RPPCI)
[redacted] (RPPCI)
[redacted] (Total Océan)

Participants par téléphone:

Antoine Rivierre (MPO)
Mia Larochelle (MPO)
Guylaine Marcoux (MPO)
Yolaine Croussette (MPO)
[redacted] (AMIK)
[redacted] (Unamen Shipu)
[redacted] (Gesgapegiag)
[redacted] (Gespeg)
[redacted] (Gespeg)



235 chemin principal, porte 206
Cap-aux-Meules (Québec) G4T 1R7
Tél.: (418) 986-2095 / Fax: (418) 986-5353

1. Mot de bienvenue, lecture et adoption de l'ordre du jour

Cédric Arseneau souhaite la bienvenue aux participants et procède à la lecture de l'ordre du jour. Il est précisé que ce comité était traditionnellement restreint aux chasseurs des Îles-de-la-Madeleine. Cependant, comme les sujets concernent les trois secteurs maritimes, il a été proposé d'élargir ce comité à un niveau régional dans le but de mieux faire valoir les positions régionales au niveau national.

Il est précisé que certains points comme le TAC ne seront pas traités lors de cette rencontre mais seront abordés au comité consultatif des phoques de l'Atlantique à Moncton lors de la rencontre du 17 octobre prochain. Pour l'industrie, les discussions sur les quotas (TAC) ne devraient pas gruger trop de temps, puisqu'il ne s'agit pas d'une limitation actuellement. Par contre, il serait jugé important de discuter de la méthode d'évaluation.

Certains participants n'ont pas reçu l'invitation pour le Groupe de travail sur les phoques gris (16 octobre) et/ou le comité consultatif sur les phoques de l'Atlantique (17 octobre). Un suivi sera fait à ce sujet avec l'administration centrale.

Aucune proposition pour le varia, mais ce point demeure ouvert.

2. Quelques informations générales

Gestion de la Ressource (permis, débarquements)
Josée Richard présente des données d'ordre général concernant, entre autre, les différents types de permis de chasse au phoque et les débarquements. Une copie de la présentation est annexée au présent compte-rendu. Parmi les suivis, on note :

Permis professionnel commercial : Comme il y a un gel sur l'émission de nouveaux permis de phoques du Groenland, les nouveaux permis professionnels commerciaux donnent uniquement accès au phoque gris (la diapositive 5 pouvait laisser croire le contraire).

Permis d'assistant temporaire commercial : Il est précisé qu'un superviseur ne peut superviser qu'un maximum de 2 assistants temporaires. Cédric Arseneau souligne également que ces permis seront réglés avec le dégel.

Permis pour usage personnel : Bien que ce sujet revient à l'ordre du jour au point 8, une question est soulevée concernant l'utilisation d'un permis pour usage personnel versus un

permis commercial. Des participants trouvent injuste qu'un plan de récolte et un appel de sortie sont exigés pour le phoque gris aux détenteurs de permis commerciaux, sans demander de reddition de compte aux détenteurs de permis pour usage personnel. Suivi suite à la rencontre : Un rapport des captures (hail in) est exigé pour les deux types de permis (commerciaux et usage personnel). Un appel de sortie en mer est exigé aux chasseurs professionnels lorsqu'un bateau est utilisé. Par exemple, un chasseur professionnel qui chasse 1 ou 2 phoques gris alors que, par exemple, il utilise un véhicule tout-terrain n'a pas à faire un appel de sortie en mer. Un plan de récolte détaillé est exigé pour les activités de chasse commerciale au phoque gris (identification du bateau, liste des chasseurs, nombre de phoques visé, secteur visé, acheteurs, etc).

Permis pour phoques nuisibles : On questionne l'obligation de ramener la carcasse des phoques abattus en vertu de ce permis. Après vérification, il est précisé qu'il n'y a pas d'obligation de débarquement mais il est important de s'assurer que le phoque est bien abattu selon la méthode en trois étapes. Dans ce contexte, il faut donc que les chasseurs fassent un effort «raisonnable» pour récupérer la carcasse. La formation n'est pas obligatoire pour l'équipage si un tel permis est exploité par un pêcheur. Concernant les Premières Nations, il faudra clarifier si un permis de chasse au phoque est décerné à un individu ou à la communauté. Le MPO effectuera une validation et en informera les participants.

Conservation et protection

Simon Richard présente verbalement quelques données statistiques concernant, entre autre, le travail effectué par les agents des pêches au niveau de la chasse au phoque (nombre d'heures de travail alloué à la chasse, nombre de dossiers d'infraction, etc.). Il précise que les questions d'interprétations, s'il y a lieu, seront amenées à un niveau hiérarchique supérieur.

L'ajout d'un libellé aux conditions de permis de chasse au phoque l'année dernière concernant l'étendue de la zone de chasse au phoque à 300 mètres au-delà de la ligne de marée haute soulève des questions. Le MPO a juridiction sur l'espèce, mais il est important de préciser que ce libellé, bien qu'il autorise la capture de phoques à un endroit qui n'est pas d'emblée compris dans la définition des zones de pêche aux phoques, n'exclut en rien l'obligation de se conformer à tous les autres règlements en place (par exemple, accès à la chasse à l'Île Brion, règlements municipaux sur les armes à feu, etc.). La question du territoire de chasse sera donc clarifiée dans les conditions de permis, en 2019.

[redacted] (Gespeg) demande qu'une modification réglementaire soit apportée à la zone de fermeture de la Pointe de Gaspé afin de donner accès aux autochtones pour la chasse aux phoques dans ce secteur. Une demande formelle sera rédigée de façon conjointe avec l'AGHAMM puis présentée au MPO.

s.19(1)

3. Dégel des permis

Le MPO a procédé au gel des permis de chasse au phoque du Groenland en 2004, à la suite d'une demande de l'industrie. Depuis, le ministère reçoit de façon récurrente des demandes pour lever le gel des permis.

En ce moment, le ministère à en main deux propositions pour le dégel : une de la Canadian Sealers Association (CSA) de Terre-Neuve et une deuxième de l'Association des chasseurs de phoques Intra-Québec (ACPIQ). La proposition de la CSA suggère essentiellement un dégel total des permis ainsi que l'accès à un permis professionnel de chasse au phoque pour tous ceux qui sont demeurés assistant-chasseur pendant la période du gel. L'ACPIQ propose également le dégel des permis, en suggérant cependant de limiter le nombre maximal de permis professionnels à 2000. Les représentants des Premières nations précisent que cette limite de 2000 permis ne devrait pas affecter les droits des autochtones pour accéder à la ressource. Une lettre sera d'ailleurs déposée à cet effet par l'AGHAMM, en complément de la proposition de l'ACPIQ.

Plusieurs intervenants du comité sont surpris d'apprendre que le phoque gris n'est pas touché par le gel. Il est soulevé que cette information devrait être mieux communiquée aux secteurs de la Côte-Nord et de la Gaspésie, car plusieurs chasseurs pourraient être intéressés à obtenir ce permis.

La question de l''accès au phoque du Groenland après le dégel pour les titulaires de permis de phoque gris est posée. Comme l'émission de ce type de permis est récente, un nombre peu élevé de permis professionnels ont été émis au cours des dernières années, rendant ainsi la proposition envisageable.

Il est demandé s'il existe des allocations spécifiques aux premières nations dans le phoque du Groenland. Des vérifications seront faites. Au moment de l'établissement des parts régionales par le MPO, des allocations auraient été réservées pour les communautés autochtones, c'est d'ailleurs à ce même moment que le secteur des Îles-de-la-Madeleine a reçu une allocation de développement de 10 000 phoques du Groenland.

Recommandations du Comité

La proposition de l'ACPIQ concernant le dégel des permis est bien reçue. Les représentants des Premières Nations déposeront une lettre au MPO afin de soulever leurs inquiétudes par rapport à l'accès à la ressource. Les membres du comité souhaiteraient également que chaque région puisse émettre ses permis de chasse au phoque selon ses particularités sectorielles ou régionales.

s.19(1)

Le MPO acheminera une note pour décision au sujet du dégel des permis au ministre. Une décision est espérée en vue de la saison 2019.

4. Formation obligatoire

Bilan et prochaines étapes

Actuellement 3 formateurs provenant de l'industrie, tous basés aux Îles de la Madeleine, sont reconnus par le MPO. Autrement, les agents des pêches dispensent la formation à certaines périodes de l'année. Il est donc proposé de prioriser la formation et la nomination de formateurs dans les secteurs de la Gaspésie et de la Côte-Nord ce qui nécessite de formaliser le processus de certification des formateurs. Les critères proposés pour évaluer les formateurs et ainsi s'assurer d'une offre de formation externe, officielle et uniforme sur la méthode d'abattage en 3 étapes pourraient être les suivants :

- La compétence (pédagogie, connaissance)
- Le matériel pédagogique (déjà existant, mais requiert une mise à jour)
- La réédition de compte (tant au niveau du MPO qu'au niveau de la clientèle)

La formation sur la méthode d'abattage en 3 étapes est un prérequis pour l'obtention d'un permis de chasse au phoque (commercial, pour usage personnel, etc). Le manque de formation pour la valorisation des produits de la chasse et la faible possibilité de mentorat créent des problèmes pour le développement de nouveaux projets. Il est proposé d'intégrer la formation sur la méthode d'abattage en 3 étapes dans le programme de professionnalisation des pêches, afin de former la relève. Comme la professionnalisation des pêches concerne le provincial, la décision ne peut être prise par le MPO.

5. Phoque gris

Travaux sur la saignée

Des travaux sont en cours par [redacted] pour valider une nouvelle méthode de saignée pour le phoque gris par la carotide (au niveau de la gorge) dans le but d'éviter la contamination de la viande lors de la manipulation des carcasses. Le comité scientifique

du MPO doit préalablement approuver les conclusions du rapport avant d'entreprendre des changements réglementaires. Une position claire au comité consultatif de Moncton afin prioriser ce dossier est nécessaire.

6. Permis pour usage personnel

Les trois critères pour l'obtention d'un permis pour usage personnel sont : avoir 18 ans, être résident d'une communauté adjacente à une zone de chasse au phoque et avoir participé à une séance de formation obligatoire reconnue par le MPO. Suite à une demande de permis pour une pourvoirie aux Îles-de-la-Madeleine, le MPO souhaite obtenir les commentaires des participants sur le retrait du critère de résidence.

Il est précisé que des pourvoiries pourraient rendre la chasse au phoque plus attrayante, favoriseraient un plus grand nombre de participants et contribueraient à améliorer les perceptions vis-à-vis de cette activité. La possibilité que l'abolition du critère de résidence puisse nuire à l'industrie en ouvrant la porte aux groupes anti-chasse est également soulevée.

Ce sujet sera discuté au comité consultatif de l'Atlantique sur le phoque. Le MPO considèrera tous les éléments/inquiétudes dans son analyse.

7. Termes de référence du comité

Tous les participants semblent unanimes concernant la pertinence de cette rencontre. Il paraît clair qu'elle doit être organisée à nouveau si on souhaite structurer l'industrie du phoque. Certains éléments restent à clarifier notamment pour les communautés autochtones.

Un comité régional fournira une légitimité aux organisations qui ont un mandat provincial, tout en offrant la possibilité aux gens qui ne sont pas encore impliqués d'avoir accès à l'information. Il est proposé que ce comité se réunisse une fois par an. Des termes de références régionales seront développés par le MPO pour présentation à une prochaine rencontre.

8. Prochaine saison

Dates d'ouverture

Il est demandé que le processus pour définir la date d'ouverture de la chasse soit plus flexible. Il est rappelé que les activités de chasse ne doivent pas perturber les animaux

pendant la période d'allaitement. Selon les représentants de l'industrie, la façon de déterminer la date d'ouverture ne devrait pas être basée sur un pourcentage de sevrage à l'échelle du golfe car cela entraîne une ouverture trop tardive. Avec le fonctionnement actuel, les fenêtres de possibilités de chasse sont jugées trop faibles. Les représentants souhaitent que leur point de vue soit pris en compte dans la prise de décision de la date d'ouverture par le MPO. Il est proposé que la chasse débute 15 jours après la première mise bas, soit aux alentours du 15 de mars. Dans les différentes colonies de phoques, il est mentionné que la mise bas n'est pas coordonnée. Par conséquent certains troupeaux pourraient être chassés, là où localement le sevrage serait terminé.

Il est également précisé que la question de la date d'ouverture devrait être traitée de manière séparée pour le phoque du Groenland et le phoque gris.

Il est recommandé que la date d'ouverture soit discutée à la rencontre de Moncton afin de trouver une solution pour que la saison de chasse maximise l'accès à la ressource sans nuire au sevrage.

9. Varia

Aucun point n'est soulevé.

La réunion se termine à 16h.

Fisheries and Oceans Canada | Pêches et Océans Canada

MINUTES
FROM THE LOCAL SEAL ADVISORY COMMITTEE MEETING
HELD ON SEPTEMBER 26, 2018

s.19(1)

Participants present:

Cédric Arseneau (DFO)
Josée Richard (DFO)
Simon Richard (DFO)
Dominic Cyr (DFO)
Donald Arseneau (MAPAQ)
[redacted] (ACPIQ)
[redacted] (OGPA)
[redacted] (MMAFMA)
[redacted] (APPIM)
[redacted] (RPPCI)
[redacted] (RPPCI)
[redacted] (RPPCI)
[redacted] (Total Océan)

Telephone participants:

Antoine Rivierre (DFO)
Mia Larochelle (DFO)
Guylaine Marcoux (DFO)
Yolaine Croussette (DFO)
[redacted] (AMIK)
[redacted] (Unamen Shipu)
[redacted] (Gesgapegiag)
[redacted] (Gespeg)
[redacted] (Gespeg)



235 Chemin Principal, Door 206
Cap-aux-Meules, Quebec G4T 1R7
Tel.: 418-986-2095 / Fax: 418-986-5353

1. Welcoming remarks and review and approval of agenda

Cédric Arseneau welcomes the attendees and reviews the agenda. It is stated that this committee was traditionally restricted to hunters from the Magdalen Islands. However, as the topics relate to the three maritime sectors, it was proposed to extend the committee to a regional level in order to better promote regional positions at the national level.

Some points such as the TAC will not be discussed at this meeting, but will be addressed at the Atlantic Seal Advisory Committee meeting in Moncton on October 17. For industry, quota discussions (TACs) should not take too much time, as this is not a limitation at this time. However, it would be important to discuss the evaluation method.

Some participants did not receive the invitation for the Grey Seals Working Group (October 16) and/or the Atlantic Seal Advisory Committee (October 17). A follow-up will be done on this item with Headquarters.

No proposal for Other Business, but this point remains open.

2. Some general information

Resource management (licences, landings)
Josée Richard presents general data concerning, among other things, the different types of seal licences and landings. A copy of the presentation is attached to these minutes. The follow-up items include:

Commercial professional licence: Because there is a freeze on the issuance of new harp seal licences, the new commercial professional licences grant access only to grey seals (slide 5 may suggest otherwise).

Temporary commercial assistant licence: It is specified that a supervisor can supervise a maximum of two temporary assistants. Cédric Arseneau also points out that these licences will be issued once the freeze has been lifted.

Personal use licences: Although this topic refers to agenda item 8, a question is raised regarding the use of a personal use licence versus a commercial licence. Some participants find it unfair that grey seal commercial licence holders are required to produce a harvesting plan and a hail-out without requiring accountability from personal use licence holders. Post-meeting follow-up: A hail-in report is required for both types of licence holders (commercial and personal use). A hail-out is required for professional

hunters when a boat is used. For example, a professional hunter who hunts one or two grey seals while using, for example, an all-terrain vehicle does not have to produce a hail-out. A detailed harvesting plan is required for commercial grey seal hunting activities (vessel identification, list of hunters, number of seals targeted, area targeted, buyers, etc.).

s.19(1)

Nuisance seal licences: The requirement to recover the carcass of seals slaughtered under this licence is questioned. After verification, it is specified that there is no landing obligation, but it is important to ensure that the seal is properly slaughtered according to the three-step method. In this context, hunters must make a "reasonable" effort to recover the carcass. Training is not mandatory for the crew if the fisherman holds such a licence. As for First Nations, it will be necessary to clarify whether a sealing licence is granted to an individual or the community. DFO will look into this and inform the participants.

Conservation and protection

Simon Richard communicates some statistical information about, among other things, the work done by fishery officers on seal hunting (number of hours allocated to hunting, number of offence cases, etc.). He specifies that interpretation-related questions, if any, will be brought to a higher hierarchical level.

Adding additional wording to the seal licence conditions last year regarding the reach of the seal hunt area to 300 metres beyond the high tide line raises questions. DFO has jurisdiction over the species, but it is important to note that this wording, although it allows for the capture of seals at a location that is not immediately included in the definition of seal fishing areas, does not exclude the requirement to comply with all other existing regulations (e.g., access to hunting on Brion Island, municipal firearms by-laws, etc.). The issue of hunting territory will be clarified in the conditions of licence in 2019.

[redacted] (Gespeg) requested that a regulatory amendment be made regarding the Pointe de Gaspé closure area in order to give Indigenous peoples access to seal hunting in this area. A formal request will be drafted jointly with the MMAFMA and presented to DFO.

3. Lifting of licence freeze

DFO issued a freeze on harp seal licences in 2004 following a request from the industry. Since then, the Department has received recurring requests to lift the freeze on licences.

At this time, the Department has two proposals for lifting the freeze: one from the Canadian Sealers Association (CSA) of Newfoundland and one from the Intra-Quebec

Sealers Association (ACPIQ). The CSA proposal essentially suggests a total lifting of licence freezes as well as access to a professional seal hunting licence for all those who remained assistant hunters during the freeze period. The ACPIQ also proposes lifting the freeze on licences, but suggests limiting the maximum number of professional licences to 2,000. First Nations representatives stated that this limit of 2,000 licences should not affect Indigenous peoples' rights to access the resource. A letter will be issued to this end by the MMAFMA, in addition to the ACPIQ proposal.

Several committee members are surprised to learn that grey seals are not affected by the freeze. It was pointed out that this information should be better communicated to the North Shore and Gaspé sectors, as many hunters may be interested in obtaining this licence.

The question is raised as to whether grey seal licence holders will gain access to harp seals after the freeze is lifted. Because the issuance of this type of licence is recent, a small number of professional licences have been issued in recent years, making the proposal possible.

A question is raised as to whether there are specific allocations to First Nations for harp seals. This will be verified. At the time of the establishment of the regional shares by the DFO, allocations would have been reserved for Indigenous communities; at the same time, this is also when the Magdalen Islands sector received a developmental allocation of 10,000 harp seals.

Committee recommendations

The ACPIQ proposal concerning lifting of the licence freeze is well received. First Nations representatives will issue a letter to DFO to raise concerns about access to the resource. The members of the committee would also like each region to issue its sealing licences according to its sectoral or regional specificities.

DFO will forward a decision note regarding the lifting of licence freezes to the Minister. A decision is expected for the 2019 season.

4. Mandatory training

Summary and next steps

Currently, three trainers from the industry, all based in the Magdalen Islands, are recognized by DFO. Otherwise, fishery officers provide training at certain times of the year. It is therefore proposed to prioritize training and the appointment of trainers in the

Gaspé and North Shore sectors, which requires formalizing the certification process for trainers. The proposed criteria for evaluating trainers and thus ensuring an external, formal and uniform training offer based on the three-step slaughtering method could be as follows:

- Competence (education, knowledge)
- Educational material (already exists but requires an update)
- Accountability (both at the DFO and client level)

Training on the three-step slaughtering method is a prerequisite for obtaining a sealing licence (commercial, for personal use, etc.). Lack of training for the promotion of hunting products and the lack of opportunity for mentorship create problems for the development of new projects. It is proposed to integrate training on the three-step slaughtering method into the fisheries professionalization program in order to train the next generation. Since the professionalization of fisheries is a provincial issue, the decision cannot be made by DFO.

s.19(1)

5. Grey seal

Work related to bleeding

Work is underway [redacted] to validate a new method for grey seals to bleed through the carotid (the throat) in order to avoid contamination of the meat when handling carcasses. The DFO scientific committee must pre-approve the findings of the report prior to initiating regulatory changes. A clear position from the Moncton Advisory Committee to prioritize this issue is needed.

6. Personal use licences

The following are the three criteria for obtaining a personal use licence: being 18 years of age, being a resident of a community adjacent to a seal hunting area and having participated in a mandatory training session recognized by DFO. Following an application for a licence for an outfitting operation on the Magdalen Islands, DFO wishes to obtain the participants' comments on the withdrawal of the residency criterion.

It was stated that outfitters could make the seal hunt more attractive, encourage more participants and help improve perceptions of this activity. The possibility that the abolition of the residency criterion may be detrimental to industry by opening the door to anti-hunting groups is also raised.

This topic will be discussed at the Atlantic Seal Advisory Committee. DFO will consider all items/concerns in its analysis.

7. Committee's terms of reference

Participants seem unanimous about the relevance of this meeting. It seems clear that it needs to be reorganized if we want to structure the seal industry. Certain items still need to be clarified, particularly for Indigenous communities.

A regional committee will provide legitimacy to organizations with a provincial mandate, while providing opportunities for those not yet involved to gain access to information. It is proposed that this committee meet once a year. Regional terms of reference will be developed by DFO for presentation at a future meeting.

8. Next season

Opening date

It is requested that the process for defining the opening date of the hunt be more flexible. It is noted that hunting activities must not disturb animals during the nursing period. According to industry representatives, the method for determining the opening date should not be based on a Gulf-wide weaning percentage, as this will cause the season to open too late. With the current operation, the windows for hunting opportunities seem too small. Representatives would like their views to be taken into account in the DFO opening date decision. It is proposed that the hunt begin 15 days after the first calving, around March 15. It is mentioned that in the different seal colonies, calving is not coordinated. As a result, some herds could be hunted where, locally, weaning has already ended.

It is also clarified that the issue of the opening date should be dealt with separately for harp seals and grey seals.

It is recommended that the opening date be discussed at the Moncton meeting to find a solution so that the hunting season maximizes access to the resource without detracting from weaning.

9. Other business

No issues raised.

The meeting was adjourned at 4:00 p.m.

Rivierre, Antoine

De:	Breton, Anne
Envoyé:	13 décembre 2018 09:27
À:	[redacted]
Cc: s.19(1)	mariehelene.rondeau@aghamm.ca; Lemire, Maryse; Wilkins, Kevin; Picard, Stéphane; St-Laurent, Érick; Arseneau, Cédric; Leclerc, Caroline; Larochelle, Mia; Rivierre, Antoine; Richard, Josée
Objet:	TR: Demandes de la Première Nation Malécite de Viger dans le dossier du phoque de l'Atlantique
Pièces jointes:	phoque MPO.pdf; Lettre à M. Pierre Jenniss - 12 décembre 2018.pdf; Lettre à M. Pierre Jenniss - 12 décembre 2018.pdf

Bonjour,

Vous trouverez ci-jointe la réponse de M. Patrick Vincent relativement à votre correspondance du 16 novembre dernier.

Anne Breton pour Patrick Vincent
Adjointe administrative, Direction générale régionale
Pêches et Océans Canada / Gouvernement du Canada
104 Dalhousie, Québec QC
Anne.breton@dfo-mpo.gc.ca / 418-648-4158
Administrative Assistant, Regional Director General's Office
Fisheries and Oceans Canada / Government of Canada

De: Marie-Hélène Rondeau <mariehelene.rondeau@aghamm.ca>
Envoyé: vendredi 16 novembre 2018 3:38 PM
À: Vincent, Patrick
Cc: Gros-Louis, Denis; Larochelle, Mia; Picard, Stéphane; Leclerc, Caroline; St-Laurent, Érick; Rivierre, Antoine; Richard, Josée; Arseneau, Cédric; 'Pierre Jenniss'
Objet: Demandes de la Première Nation Malécite de Viger dans le dossier du phoque de l'Atlantique

Bonjour Monsieur Vincent,

À la demande de Monsieur Pierre Jenniss, Chef conseiller responsable des pêches commerciales à la Première Nation Malécite de Viger, je vous envoie ces deux lettres en lien avec la chasse au phoque gris et au phoque du Groenland.

Meilleures salutations,

Marie-Hélène Rondeau, M. Sc.
Coordonnatrice biologiste / Coordinator Biologist
Association de gestion halieutique autochtone Mi'gmaq et Malécite (AGHAMM)
Mi'gmaq Maliseet Aboriginal Fisheries Management Association (MMAFMA)
10, boulevard Perron, Gesgapegiag Qc G0C 1Y1
Bureau : 581-358-0024
Cell : [redacted]
www.aghamm.ca



Monsieur Patrick Vincent
Directeur général régional
104, rue Dalhousie
Québec, Québec
G1K 7Y7 Canada

Envoyé par courriel à : Patrick.Vincent@dfo-mpo.gc.ca; Denis.Gros-Louis@dfo-mpo.gc.ca; Mia.Larochelle@dfo-mpo.gc.ca; Stephane.Picard@dfo-mpo.gc.ca; Caroline.Leclerc@dfo-mpo.gc.ca; Erick.St-Laurent@dfo-mpo.gc.ca; Antoine.Rivierre@dfo-mpo.gc.ca; Josee.Richard@dfo-mpo.gc.ca; Cedric.Arseneau@dfo-mpo.gc.ca

Objet : Dégel des permis commerciaux pour le phoque du Groenland et accès à la chasse aux membres de la Première Nation Malécite de Viger

Monsieur Vincent,

s.19(1)

Dans la procédure de dégel des permis commerciaux pour la chasse au phoque du Groenland, qui est en discussion présentement, l'Association des chasseurs de phoques Intra-Québec proposera un plafond d'environ 2 000 permis. Dans l'évaluation de ce plafond, la participation des membres des Premières Nations dans la chasse commerciale au phoque du Groenland n'a pas été prise en compte, tel que mentionné par [redacted] lors du comité consultatif régional sur le phoque qui a eu lieu aux Îles-de-la-Madeleine le 26 septembre 2018. La Première Nation Malécite de Viger tient à rappeler au Ministère des Pêches et des Océans que ce plafond ne doit en aucun cas affecter l'accès de ses membres aux permis commerciaux de phoque du Groenland et que cet accès constitue un droit pour les Premières Nations et non un privilège.

En vous remerciant de votre habituelle collaboration,

Pierre Jenniss
Chef conseiller et directeur des pêches commerciales
Première Nation Malécite de Viger
217, rue de la Grève
Cacouna (Québec) G0L 1G0



Monsieur Patrick Vincent
Directeur général régional
104, rue Dalhousie
Québec (Québec)
G1K 7Y7 Canada

Envoyé par courriel à : Patrick.Vincent@dfo-mpo.gc.ca; Denis.Gros-Louis@dfo-mpo.gc.ca; Mia.Larochelle@dfo-mpo.gc.ca; Stephane.Picard@dfo-mpo.gc.ca; Caroline.Leclerc@dfo-mpo.gc.ca; Erick.St-Laurent@dfo-mpo.gc.ca; Antoine.Rivierre@dfo-mpo.gc.ca; Josee.Richard@dfo-mpo.gc.ca; Cedric.Arseneau@dfo-mpo.gc.ca

Objet : Accès à la Première Nation Malécite de Viger à la zone fermée entre Pointe-au-Renard et Cap-d'Espoir pour la chasse au phoque du Groenland et au phoque gris

Monsieur Vincent,

En vertu de l'article 36 du règlement sur les mammifères marins, il est « *interdit de pêcher le phoque dans les eaux adjacentes à la côte de Gaspé, dans la province de Québec, en deçà ou du côté du rivage d'une ligne droite tirée à partir de Pointe-au-Renard jusqu'à un point situé à 49°00' de latitude nord et 64°05' de longitude ouest, de là, jusqu'à un point situé à 48°25' de latitude nord et 64°05' de longitude ouest et de là, jusqu'au phare de Cap-d'Espoir* ».

Nous savons que cette zone englobe la majorité des zones, en Gaspésie, où le phoque se retrouve en concentrations suffisantes pour permettre une chasse efficace et rentable. De plus, la pêche commerciale aux autres espèces est permise dans cette zone et la fermeture de cette zone, pour des raisons de conservation des troupeaux de phoques qu'on y retrouve, n'est plus pertinente en raison de l'augmentation importante des populations de phoques du Groenland et de phoques gris lors des dernières décennies. C'est pourquoi la Première Nation Malécite de Viger demande l'accès à cette zone afin que ses membres puissent y exercer une chasse commerciale au phoque gris et au phoque du Groenland.

Cette question a déjà été soulevée lors de la rencontre du Groupe de travail sur le phoque gris du 6 décembre 2017 et depuis, aucune explication valable n'a été fournie par le Ministère pour justifier le maintien de la fermeture de cette zone. Sachant que, comme nous, le Ministère est préoccupé par l'impact de la prédation des phoques sur les stocks de poissons, nous espérons trouver ensemble des moyens pour faciliter une chasse au phoque qui sera efficace et humaine.

En vous remerciant de votre habituelle collaboration,

Pierre Jenniss
Chef conseiller et directeur des pêches commerciales
Première Nation Malécite de Viger
217, rue de la Grève
Cacouna (Québec) G0L 1G0



Pêches et Océans Canada | Fisheries and Oceans Canada

Direction générale régionale Région du Québec | Regional Director General Office Quebec Region

Non classifié

Le 12 décembre 2018

Monsieur Pierre Jenniss
Chef conseiller et directeur des pêches commerciales
Première Nation Malécite de Viger
217, rue de la Grève, Cacouna (QC) G0L 1G0

Objet : Réponse à votre correspondance du 16 novembre 2018

Monsieur,

J'ai bien reçu votre correspondance du 16 novembre dernier concernant le dégel des permis commerciaux pour le phoque du Groenland et l'accès à la chasse aux membres de la Première Nation Malécite de Viger.

Je tiens d'abord à vous informer que les permis autochtones de quelques sortes que ce soit, commercial ou personnel, étaient déjà exempts du gel des permis de chasse au phoque qui était en vigueur depuis 2004.

En ce qui concerne votre question sur « l'interdiction de pêcher le phoque dans les eaux adjacentes à la côte de Gaspé, dans la province de Québec, en deçà ou du côté du rivage, de Pointe-au-Renard au phare du Cap-d'Espoir », en vertu de l'article 36 du règlement sur les mammifères marins (RMM), le fait que la zone en question s'étende au-delà des limites du Parc national Forillon et du Parc de Bonaventure s'explique par une volonté de considérer l'extension des sites de mise bas et d'alimentation.

Je tiens aussi à vous préciser que plusieurs autres zones (Parc du Bic, Côte du Nouveau-Brunswick dans le secteur de la Miramichi, etc.), sont toutes fermées, soit en vertu de du RMM, soit en vertu d'ordonnances de modification ou par condition de permis.

Le ministère fera une réévaluation de toutes ces fermetures de zones dans un avenir rapproché.

Je vous invite donc à poursuivre les discussions à ce sujet avec l'équipe de la Direction régionale de la gestion des pêches.

Veuillez accepter, Monsieur, mes salutations distinguées.

Patrick Vincent
Directeur général régional

Canada

104, rue Dalhousie, Québec (Québec) G1K 7Y7
Tél.: 418-648-4158, téléc.: 418-648-4758, patrick.vincent@dfo-mpo.gc.ca

s.21(1)(a)
s.21(1)(b)

The Canadian Atlantic Coast seal population is variously estimated at some 9 million, all species combined. It is also estimated the average annual consumption of each seal to be circa 1000kg of various sources of protein. This translates into an incredible 9 million metric tonnes a year, dwarfing the commercial and recreational fish landings all species. Current DFO Science believes seal predation of commercial species is not an issue or a problem. This position is at odds with what the industry believes. Fishermen continue to share photos and statements online offering up evidence of the stomach contents of seals.....from baby lobsters, crab and shrimp to capelin, mackerel, herring, cod, salmon, in essence all that the commercial fisheries and recreational fishery depend upon. [redacted]